



## **Position de la Commission fédérale contre le racisme sur les débats actuels autour de l'extrême droite**

### **1. EVALUATION DE LA SITUATION**

L'extrémisme de droite n'a rien de nouveau. A cet égard, il convient tout d'abord de différencier l'extrémisme verbal et idéologique d'une part et ses formes violentes et contraires à la loi d'autre part. Alors que le premier se situe encore dans les grandes lignes dans la légalité et respecte les principes de la démocratie, il peut à plus d'un point de vue être considéré comme le précurseur d'autres formes plus extrêmes. Quant au second, il se positionne clairement en dehors du cadre légal (révisionnisme) et combat l'Autre et la société en général par des actes de violence (néonazis et skinheads). L'entrée en vigueur de la norme pénale antiraciste, qui permet progressivement de faire taire les adeptes du négationnisme (négation de l'existence des chambres à gaz), n'a pas empêché au cours de ces dernières années la montée de sentiments xénophobes, ni les actes et paroles visant à attiser ces sentiments. La CFR estime que c'est là une des raisons principales de l'augmentation des activités des groupes d'extrême droite adeptes de la violence ainsi que de leur degré d'organisation et plus particulièrement de leur insolence.

La CFR considère la situation inquiétante, voire menaçante pour les victimes potentielles. Alors que les médias parlent surtout des auteurs d'actes de racisme, ils passent quasiment sous silence la situation dans laquelle se trouvent les victimes potentielles –personnes "de couleur" ou non conformes à la "norme" - qui ne peuvent plus se déplacer librement et sans crainte.

Par conséquent, la résolution du problème de l'extrême droite ne peut pas se limiter à une discussion sur les événements survenus au Grütli lors des festivités du premier août. Il suffit pour s'en convaincre de penser aux problèmes rencontrés à St-Gall et à la montée des tensions dans une commune où les radicaux de droite ont un point de rencontre. Il ne faut par ailleurs pas négliger non plus l'influence des pays voisins. Le racisme est un phénomène ancré depuis fort longtemps dans toutes les couches de la population. C'est la raison pour laquelle la CFR remonte très loin dans le temps pour son évaluation de la situation actuelle et qu'elle prend aussi en considération les débats publics qui l'accompagnent depuis toujours.

Les actes et les discours extrémistes ne peuvent exister que dans un environnement où ils sont acceptés ou du moins tacitement tolérés. Un discours politique qui persiste à accepter, voire à promouvoir l'exclusion de certains êtres humains et à recourir à des images péjoratives pour certains groupes de la population dénature le débat et instaure de manière sournoise un effet d'exclusion. Ainsi, toute discussion sur la politique des étrangers inclut inévitablement des notions telles que l'invasion, l'incompatibilité culturelle, la prédisposition raciale à la violence, l'incapacité de s'intégrer, la criminalité des étrangers.

L'extrémisme de droite ne doit pas, comme on a trop tendance à le faire à l'heure actuelle, donner lieu à des généralisations. Aucune solution unique ne peut par exemple résoudre tous les problèmes et les conflits survenus au cours des ces derniers mois. L'analyse de ce mouvement doit bien plus tenir compte des divers contextes psychologiques, économiques, sociaux, historiques et culturels de chacun. Aucune solution ne peut être efficace si elle ne tient pas

compte également de la réalité suisse, à savoir la structure fédérale, le principe de subsidiarité, les différences linguistiques, les clivages entre partis politiques, l'organisation de la société civile, la responsabilisation de l'individu. Si les coups d'éclat et les grandes déclarations font certes de bons titres à la une, ils ne vont pas suffisamment en profondeur, de l'avis de la CFR.

## 2. QUE FAIT LA CFR?

La CFR s'occupe du racisme, de l'antisémitisme et de la discrimination dans leur contexte global, qui inclut notamment le mouvement d'extrême droite. Depuis sa création, elle s'est attachée à résoudre de différentes manières les problèmes relevant de l'apparition de l'extrême droite et de la prévention dans ce domaine. En voici quelques exemples:

Politique des étrangers: les critiques de la CFR au sujet du "modèle des trois cercles" (1996) reposent sur la constatation que les quotas imposés par la loi pour certains groupes de personnes favorisent la xénophobie et le racisme. Dans son rapport sur la séparation des classes au niveau scolaire ("Des classes séparées?", 1999), la CFR s'est opposée aux tendances ségrégationnistes et à une division des classes ordonnée par l'administration.

Racisme au quotidien et responsabilité individuelle: dans sa campagne "Les belles apparences" (1997), la CFR incite à faire plus de cas du "racisme au quotidien" et à ne pas passer sous silence les cas de discrimination.

Antisémitisme: dans son rapport intitulé "L'antisémitisme en Suisse" (1998) ainsi que dans le communiqué de presse sur le réveil de l'antisémitisme suite à la discussion sur l'holocauste (janvier 1997) et celui sur l'incitation à une distanciation claire vis-à-vis de l'antisémitisme comme une tâche permanente par le monde politique (octobre 1999), la CFR considère l'antisémitisme comme une constante dangereuse de notre société et comme un élément fondamental de toutes les agitations d'extrême droite. La CFR énumère notamment dans son rapport une longue liste de mesures préventives pouvant être prises à tous les niveaux de la société.

Coordination du travail: le travail d'équipe accompli par tous ceux qui œuvrent contre le racisme et l'extrémisme de droite ne se reflète pas seulement dans la structure de la CFR, mais aussi dans les activités organisées. On peut citer par exemple des journées thématiques (rencontre de toutes les ONG actives dans le domaine des droits de l'homme, des séances régulières avec des représentants de tous les cantons, des efforts de coordination pour un numéro de téléphone gratuit unique en Suisse pour les victimes d'actes racistes) et un bulletin semestriel thématique, TANGRAM, permettant aux ONG et aux scientifiques concernés de s'exprimer. L'édition de l'automne 2000, notamment, est entièrement consacrée aux organisations qui œuvrent pour la lutte contre le racisme en Suisse.

Action au niveau cantonal: depuis sa création, la CFR s'emploie à entretenir des contacts avec les cantons afin de rendre les autorités attentives au problème du racisme, de l'antisémitisme et de l'extrémisme. En 1999, elle a demandé aux cantons de créer des antennes chargées de traiter les plaintes et les conflits pour discrimination sociale. Les cantons ont répondu favorablement à cette demande et ont requis à leur tour de la part de la CFR des conseils spécialisés et des cours de formation pour la mise sur pied de ces antennes. A cet effet, la CFR a organisé en juin 2000 une journée d'information à l'occasion de laquelle cinq organisations actives dans le domaine des conseils en matière de conflits ont présenté leurs activités aux personnes de contact des divers cantons. A la demande de ces dernières, la CFR dressera en automne 2000, en collaboration avec d'autres services fédéraux, un modèle d'organisation pour ces antennes cantonales comportant différentes variantes.

Intervention en cas de conflit: la CFR reçoit fréquemment des demandes d'aide de la part d'écoles, de communes et d'organisations privées et étatiques. Il s'agit notamment de les aider à

gérer les conflits et à prévenir le racisme ainsi qu'à leur proposer des cours de formation en la matière. La CFR agit dans la mesure de ses possibilités limitées en assurant notamment une fonction de coach et en s'employant à trouver des organisations qui puissent assumer les tâches requises de manière permanente.

Analyse politique: au printemps 2000 déjà, la CFR s'est attaquée de manière approfondie au problème de l'extrémisme de droite en créant un groupe de travail.

### 3. ANALYSE DES DEBATS PUBLICS

Depuis le 1<sup>er</sup> août 2000, la CFR surveille de près les débats rapportés par les médias. Les propositions visant à maîtriser le mouvement d'extrémisme de droite sont axées sur les points suivants:

contrôle et répression: contrôle par les organes de police, augmentation des effectifs de police au niveau fédéral, collaboration accrue de la police au niveau des cantons et de la Confédération, élargissement de la protection de l'Etat, renforcement de la surveillance et des contrôles de personnes, renforcement des contrôles aux frontières, contrôle de l'Internet en Suisse et à l'étranger, application systématique des dispositions de la norme pénale antiraciste;

mesures légales: élargissement de la norme pénale antiraciste aux déclarations et aux manifestations à caractère privé, définition de nouveaux actes délictueux (interdiction de signes et de gestes nazis ou racistes, par ex.), création de bases légales pour la confiscation du matériel de propagande, interdiction des partis d'extrême droite;

information et prévention: prise de position claire des personnalités politiques ainsi que des autorités, campagnes d'information, mesures préventives dans les écoles

Quid des victimes? Aucun rapport ne se penche sur la façon dont elles – et notamment les personnes de couleur mais aussi les membres de minorités religieuses ou ethniques – vivent l'escalade de la violence et les débats houleux qui agitent le pays dans son ensemble. L'Etat de droit est le seul à être cité comme victime d'actions extrémistes. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit en premier lieu d'êtres humains. Les idéologies néonazi ne constituent pas seulement un risque pour la démocratie, elles représentent d'abord un mépris de l'être humain et menacent certaines personnes dans leur intégrité physique et morale. L'Etat de droit doit protéger tous les êtres humains et notamment ceux qui appartiennent à des minorités. Si ces dernières ont le droit d'être protégées, elles ne peuvent pas assurer leur propre protection. Outre l'Etat, c'est donc à la société d'assurer une protection à chacun de ses membres.

Les questions suivantes méritent plus d'attention: Quels effets des déclarations de personnalités politiques en faveur des étrangers et des minorités pourraient-elles produire? Comment mettre sur pied des campagnes d'information? Qu'est-ce qui se fait à l'heure actuelle dans les écoles et que faudrait-il faire de plus? Qui est en mesure de conseiller les communes confrontées au problème du racisme? En quoi l'extrémisme de droite et le néonazisme sont-ils attrayants pour les jeunes et comment peut-on combattre les radicaux de droite autrement que par la répression? Comment faire la distinction entre le « noyau dur » du mouvement et ceux qui se sont laissé embrigader ?

Du point de vue de la CFR, on ne s'est pas suffisamment interrogé pour savoir dans quelle mesure les querelles politiques et notamment celles portant sur les étrangers et la politique d'asile contribuent à préparer le terrain aux déclarations extrémistes. Par ailleurs, le fait de ne pas dénoncer des déclarations diffamantes légitime dans une certaine mesure les actes xénophobes et antisémites qui peuvent en découler. Il ne faut pas oublier que l'extrémisme de droite ne se limite pas à la xénophobie et à l'antisémitisme mais qu'il a pour but de combattre par la violence toute personne ou idée considérée comme différente ou contraire aux siennes. Les réflexions relatives

aux possibilités de renforcer le courage civique des citoyens face aux actes et aux déclarations d'extrême droite ne sont pas non plus suffisamment approfondies. Lorsque les médias rapportent des propositions concrètes de gestion des conflits, c'est le plus souvent à l'initiative de la CFR.

Sur la base de son analyse, la CFR dénonce l'utilisation de l'extrémisme de droite et de quelques déclarations fracassantes de certains radicaux de droite pour alimenter un débat médiatique éphémère sans promouvoir parallèlement une politique antiraciste durable.

#### 4. QUE FAIT-ON? QUE RESTE-T-IL A FAIRE?

##### Que fait-on?

La CFR insiste sur le fait que de nombreux cercles, civils, religieux ou étatiques s'emploient actuellement et depuis un certain temps à combattre avec compétence l'extrémisme de droite et ses principales manifestations que sont la xénophobie, le racisme, l'antisémitisme et la violence. Au début de l'année, le Conseil fédéral a créé un groupe de travail interdépartemental chargé d'établir un programme de prévention et de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, visant à prévenir l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie et à rendre attentif aux préoccupations des groupes de personnes faisant l'objet de discrimination. Il a en outre proposé 10 millions de francs pour des projets tiers. Le groupe de travail lui soumettra ses propositions au début de l'année 2001.

De nombreuses initiatives portant sur la prévention, l'information, la sensibilisation et l'intervention en cas de conflit dans le domaine du racisme sont actuellement en cours. Voici quelques exemples des principaux domaines abordés:

Politique des étrangers: petit à petit, des commissions, des institutions spécialisées et des médiateurs sont mis en place au niveau cantonal et communal. Des modèles d'intégration sont par ailleurs établis afin de promouvoir la cohabitation des autochtones et des immigrés comme une opportunité plutôt qu'une menace pour la Suisse de demain. Cette cohabitation pacifique acquiert aussi une importance nouvelle dans les documents de l'administration fédérale en tant qu'objectif de l'intégration politique.

Écoles: dans le domaine scolaire, la CFR a pris clairement position dans sa recommandation de 1991. Que ce soit dans le cadre du programme didactique ou au niveau des conseils pour la gestion des conflits et des actes de violence, les cantons, les communes et les diverses écoles ne ménagent pas leurs efforts. Il convient notamment de souligner le formidable investissement personnel dont font preuve certains enseignants pour intégrer par les biais les plus divers ces thèmes au programme des cours. Le concept de l'éducation pluriculturelle, promu dans certains cantons, sert également de prévention contre l'extrémisme de droite. Les écoles professionnelles ont elles aussi reconnu l'importance de la problématique du racisme et de l'extrémisme de droite.

Sensibilisation: un grand nombre d'organisations religieuses et laïques organisent des manifestations en tout genre pour sensibiliser la population au problème.

Recherche: dans certaines universités et instituts de recherche, l'extrémisme de droite fait de plus en plus souvent l'objet de projets de recherche dont les résultats sont ensuite publiés.

Conseils aux victimes et gestion des conflits: outre les services de conseil pour conflits pluriculturels, qui existent depuis de nombreuses années, diverses organisations mettent en place des infrastructures et se constituent un certain savoir-faire en la matière.

##### Que reste-t-il à faire?

Uniformiser les prestations au niveau national: les prestations citées ci-dessus constituent une offre diversifiée à plusieurs niveaux, dont on ne peut que se réjouir. Il n'en reste pas moins que

ces prestations varient considérablement selon les régions et les cantons, au point d'être quasiment inexistantes dans certains cas. De nombreuses communes et institutions sont à la recherche d'informations, de conseils, de personnes de contact et de cours de formation, notamment en période de crise.

Au niveau individuel, les personnes qui se sentent victimes de discrimination ne savent pas comment s'en sortir ni où trouver quelqu'un qui puisse les conseiller de façon compétente.

Prévention en amont des crises: en matière de violence, de racisme et d'extrémisme, les entreprises, les institutions et les autorités ont tendance à ne prendre des mesures qu'en situation de crise, alors qu'un travail de prévention pourrait permettre d'éviter le problème.

Finances, continuité: les ONG ont d'ores et déjà accumulé une certaine expérience. Or une grande partie de ce savoir-faire se perd par manque d'institutionnalisation du problème et de fonds pour engager des spécialistes. La plupart de ces organisations ne peuvent ainsi pas proposer les prestations que la situation exige.

Le racisme ne fait l'objet de recherche qu'à titre ponctuel. Faute de continuité et d'une définition des priorités, on assiste là aussi à une perte de savoir-faire.

Information et coordination: disposant d'une vue d'ensemble des diverses prestations proposées, la CFR s'efforce d'assumer son rôle de coordinateur, dans la mesure de ses très faibles moyens. Faute de cohésion, la collaboration et la délégation des tâches en est cependant à ses premiers balbutiements. Ainsi, les autorités ne savent pratiquement rien des prestations des ONG et ces dernières ont toutes les peines du monde à parvenir jusqu'aux autorités avec leurs prestations.

Collaboration permanente: la méfiance réciproque et les inquiétudes des services étatiques et privés font obstacle à la collaboration. Cette situation devient particulièrement problématique en cas d'intervention contre des jeunes d'extrême droite faisant preuve de violence, lorsque seule une action à large spectre incluant la répression, la lutte contre les causes du mal et la resocialisation pourrait être efficace.

## 5. RECOMMANDATIONS DE LA CFR

Le problème, dont les causes sont multiples, se pose à plusieurs niveaux: sa résolution exige par conséquent une approche différenciée et surtout axée sur le long terme. La CFR est convaincue que l'extrémisme de droite ne saurait être combattu efficacement par le recours à des mesures ponctuelles ou à caractère uniquement répressif.

Or un travail en profondeur contre l'extrémisme, le racisme et la violence exige de la part des personnalités politiques et des autorités de ce pays une prise de position ferme, aujourd'hui mais aussi demain, lorsque l'intérêt médiatique, très élevé en ce moment, aura décliné. Il leur faut être prêts à soutenir, voire à exiger l'introduction des mesures proposées et à s'engager pour débloquer les fonds nécessaires. Tout le reste n'est que poudre aux yeux et emplâtre sur une jambe de bois.

### Au niveau juridique

→ La CFR est convaincue que la norme pénale antiraciste doit être maintenue telle quelle, même s'il s'agit d'un article peu élaboré du code pénal. La police et les tribunaux ont renforcé son application ces dernières années. Aujourd'hui, il serait souhaitable de former et de sensibiliser les forces de police et l'appareil judiciaire à une pratique plus uniforme en matière de mise en accusation et de rapidité de jugement.

Il est éventuellement envisageable de compléter l'art. 261<sup>bis</sup> CP par un alinéa *ter* interdisant les symboles et les signes racistes et d'extrême droite.

→ Fondamentalement, tout acte ou propos relevant du racisme ou de l'extrémisme de droite doit être réprimé de façon sévère et systématique. A chacun d'endosser la responsabilité de ses actes, un principe que les offres de resocialisation devraient elles aussi respecter.

- La CFR estime qu'il existe une lacune juridique quant à la discrimination dans la sphère privée, en particulier pour la recherche d'un emploi ou d'un logement. L'avis des experts juridiques diverge en effet quant à savoir si ces domaines sont concernés par la norme pénale actuelle. L'interdiction de discrimination qui figure à l'article 8 de la nouvelle constitution fédérale pourrait servir de base à une jurisprudence en la matière.
- La Suisse devrait, pour protéger les victimes, signer l'art. 14 de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination sociale*, qui permet l'ouverture d'une procédure de plainte individuelle. Au vu du degré d'organisation toujours plus poussé des groupes d'extrême droite, il serait judicieux que la Suisse reconsidère sa réserve au sujet de l'art. 4 du même accord international, ce qui permettrait de rendre passible de poursuites le fait d'appartenir à une organisation de ce type.
- En cas de révision de la LMSI (loi fédérale instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure) ou de promulgation d'un arrêté fédéral sur la saisie de matériel de propagande, la CFR se prononce en faveur d'une description la plus précise possible des écrits et autres biens à contenu raciste ou d'extrême droite concernés.

#### Au niveau politique

- Les personnalités politiques ont à affirmer clairement que les étrangers, les personnes de couleur et les membres de minorités doivent être protégés parce qu'ils ont leur place chez nous, et qu'on ne saurait tolérer qu'ils fassent l'objet de menaces ni de diffamation: "Nous protégeons les étrangers, les personnes de couleur et les membres de minorités. Ils font partie de notre communauté et nous ne tolérons pas qu'ils fassent l'objet de menaces ni de diffamation."
- Aucune déclaration politique basée sur la diffamation ni l'exclusion ou encourageant à mots couverts l'agression ne doit être tolérée.  
La CFR recommande que les personnalités politiques, mais aussi les partis, adoptent une éthique antiraciste, qui pourrait être concrétisée par exemple sous forme d'une charte (celle-ci existe par ailleurs déjà au niveau européen).

#### Information et prévention

- La prévention à un stade précoce constitue l'un des principaux chevaux de bataille de la CFR. Pour être efficace, elle doit être pluridisciplinaire et faire intervenir en synergie animation de la jeunesse, école, parents, pédagogie sociale, police, travail communautaire et autorités communales. Il s'agit de battre en brèche l'attrait que peuvent exercer les groupes d'extrême droite en proposant des alternatives intéressantes, voire d'aider certains jeunes à faire machine arrière. L'idée est de leur faire prendre conscience de la portée du mépris pour l'être humain véhiculé par l'idéologie nazie et de lancer une discussion sur les valeurs défendues, la conception de la virilité, etc.

#### Défense des victimes, conseil et intervention en cas de conflit, aides permettant de sortir du mouvement

- La CFR demande que soient créées des antennes d'accès facile pour les victimes, les témoins, les personnes qui se sentent menacées, les parents et toute autre personne concernée.
- Il faut aider ceux qui se sont laissé embrigader dans ce mouvement à en sortir, sans renoncer pour autant aux poursuites judiciaires. Il faut aussi soutenir les parents concernés.
- Elle recommande que soit financé et mis en place un service téléphonique d'urgence, avec un numéro d'appel unique pour toute la Suisse et des équipes locales pour la résolution des conflits (sur le modèle de SOS Racisme en France).

- ➔ Les organes de médiation mis en place au niveau cantonal peuvent répondre à une partie de la demande générée. Il n'existe aujourd'hui, au niveau tant cantonal que communal, que six organes de ce type pour la résolution des conflits entre habitants et administration.
- ➔ Il faudra également mettre sur pied au niveau cantonal, voire intercantonal, des services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (travailleurs sociaux, fonctionnaires de police, pédagogues, sociologues, etc.) d'intervention en cas de conflit. Ceux-ci devront garantir une collaboration sans faille permettant d'assurer aussi bien l'intervention en cas de crise que le conseil aux victimes, la médiation ou l'aide aux auteurs de troubles souhaitant se désolidariser du mouvement.

### Ecoles

- ➔ La CFR demande à la direction et au personnel enseignant des établissements scolaires d'entreprendre une action préventive dès les premiers signes d'extrémisme ou de racisme, sans attendre l'apparition de manifestations de violence. Elle demande à la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique d'insister sur l'application des recommandations de 1991 contre le racisme et de préparer une nouvelle recommandation, complémentaire à la première, au sujet de l'extrémisme de droite. Le travail de prévention au sein de la catégorie des apprentis doit être étendu.
- ➔ Une éducation pluriculturelle est un élément important de la prévention de l'extrémisme de droite, en ce sens qu'elle sensibilise à la variété et à la diversité. Mais il faut aller plus loin et proposer une éducation véritablement antiraciste, qui nous apprenne à reconnaître en nous-mêmes l'émergence de préjugés et de tendances discriminatoires, mais aussi comment réagir à la haine et à l'agressivité.

### Au niveau fédéral

- ➔ Il serait souhaitable que le secrétariat de la CFR obtienne le statut d'organe permanent de la Confédération afin de pouvoir répondre aux besoins croissants et assumer correctement ses fonctions coordinatrices.  
Un groupe de travail interdépartemental devrait être mis en place pour assurer la mise en pratique des propositions avancées actuellement par la Confédération. Les mesures de soutien accordées dans ce domaine aux cantons par la Confédération doivent être renforcées.
- ➔ Il faudrait également créer un fonds ou une fondation pour soutenir de façon ciblée des projets d'envergure, mais aussi les projets de moindre envergure présentés par la population elle-même.

### Au niveau cantonal

- ➔ La CFR recommande, pour lutter contre l'extrémisme et le racisme, d'instaurer dans chaque canton une commission du Conseil d'Etat chargée d'un mandat d'observateur et de rapporteur. Les antennes cantonales devraient être mises en place rapidement et faire l'objet d'une évaluation après 5 ans.
- ➔ Pour exprimer de façon tangible que l'Etat ne tolère pas le racisme et entend protéger tous ceux qui vivent dans notre pays, il faudrait que la police reflète, par la composition même de ses effectifs, la réalité sociale. Cela a déjà été demandé à St-Gall et fait depuis quelques années l'objet de discussions au niveau européen (Charte de Rotterdam du 1<sup>er</sup> juin 1996: le travail de la police dans une société multi-ethnique)

### Recherche et statistiques

- ➔ La CFR recommande de lancer, à l'échelle nationale, un programme d'étude sur le racisme et l'extrême droite.

- ➔ L'Etat devrait également financer et mettre sur pied des bases de données et des centres d'information accessibles aux experts, des offres de cours ou de formation, des conférences, ainsi que des rencontres entre différents organes ou avec les victimes potentielles.

#### Racisme ordinaire et responsabilité individuelle

- ➔ Chacun peut apprendre, dans sa famille ou à l'école, à exercer son courage civique et à prendre ses responsabilités pour lutter contre le racisme. Il devrait être tout naturel d'oser s'élever fermement contre les insultes de toutes sortes et les menaces de violence, au lieu de laisser la honte ou la peur nous réduire au silence.
- ➔ La lutte contre l'extrémisme de droite suppose un minimum de connaissances concernant les symboles, emblèmes, etc. Une vaste campagne de sensibilisation pourrait stimuler cette prise de conscience.

#### Modèles et codes de conduite

- ➔ La CFR recommande aux organisations sociales et professionnelles ainsi qu'aux associations - en particulier celles qui représentent des professions ayant une forte valeur de modèle telles que policier, instituteur ou employé de guichet - de mettre en place des codes de conduite défendant certaines valeurs, et de demander à leurs membres de s'y conformer. Ce code de conduite et cette réflexion sur les valeurs défendues doit intervenir dès la phase de formation.
- ➔ Il est du devoir des médias de s'interroger en permanence sur leur façon de présenter l'information et de s'assurer qu'ils ne sont pas en train, par ce biais, de reproduire sans discernement des idées racistes ou d'extrême droite qui pourraient être vues comme de la propagande indirecte.